



Commune de Granges-Paccot



RAPPORT COMMUNAL 2022



Tables des matières

Rapport du Conseil Communal.....	2
Les collaboratrices et collaborateurs de la commune	4
Renseignements généraux	6
Le Conseil Communal.....	7
Délégations officielles.....	8
Assemblée communale	11
Activités des commissions	12
Rapport d'activités par dicastère.....	16
Adduction et épuration des eaux, police du feu, protection civile.....	16
TransportS et communication, route et édilité	17
Formation et enseignement, Culture, Tourisme	18
Affaires Sociales, Sante, Jeunesse et Aînés	20
Déchets, Police, Forêts, Energie, Agriculture	23
Aménagement du territoire et environnement.....	25
Constructions, immeubles communaux, Sports, Sociétés locales.....	27
Finances et impôts, industries et commerces.....	28



RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,

Mesdames, Messieurs,

Vous avez entre vos mains le premier rapport de gestion de la commune de Granges-Paccot. Ce document doit être présenté à l'Assemblée communale en même temps que les comptes selon l'article 19 de la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo). Ce rapport annuel complète la liste des canaux de communication que le Conseil communal souhaite utiliser en complément du Trait d'Union, du site internet, des réseaux sociaux ainsi que de l'app iSarine.

L'année 2022 a été marquée par la sortie de la pandémie COVID-19 et la reprise de toutes les activités de la Commune. Afin de gérer les nombreux projets en cours pour le bien-être de la population, ainsi que la qualité des services et des infrastructures dans la commune, le Conseil communal s'est réuni chaque mardi et a organisé deux Assemblées communales.

Les faits marquants de l'année 2022 :

- Début des travaux de mise en séparatif des quartiers situés au nord-ouest de l'autoroute (route de la Chenevière et route de La Faye).
- Installation d'un nouveau collecteur pour l'évacuation des eaux usées dans le secteur du Lavapesson.
- Modification des statuts du « Réseau Santé de la Sarine » supprimant le corps des sapeurs-pompiers de Granges-Paccot.
- Mise à l'enquête pour la mise en zone 30 km/h de la route du Château ainsi que des aménagements de mobilité douce.
- Re-certification du label « Cité de l'énergie ».
- Mise à jour du plan d'action en matière d'énergie de la commune.
- Sondage « Senior + » afin de mieux comprendre et orienter les mesures pour les Aînés.
- Célébration des 50 ans du FC Granges-Paccot.
- Organisation d'un concert des Aînés, de la fête villageoise et du marché de l'Avent.
- Planification et mise en route d'un réseau VTT.
- Révision générale du plan d'aménagement local (PAL).
- Mise en œuvre du nouveau modèle comptable harmonisé «MCH2».



Commune de
Granges-Paccot

Sur le plan financier, les comptes 2022 présentent un résultat plus négatif que prévu. Cela sous-entend que la prudence est de mise au niveau de la budgétisation et qu'une gestion précise et contrôlée des investissements sera appliquée. Le détail des comptes se trouve dans le chapitre correspondant de ce rapport.

Malgré ces résultats, la Commune se porte bien et les nombreux projets en cours prouvent cette bonne santé. Les conseillères et conseillers communaux, soutenus dans leurs tâches par des équipes de collaboratrices et collaborateurs motivés et compétents mettent tout en œuvre afin de mener à bien tous les projets qui permettent d'augmenter la qualité de vie dans notre Commune.

Le Conseil communal tient à remercier chaleureusement le personnel communal, les participants aux assemblées ainsi que les membres des différentes commissions pour l'important travail accompli durant l'année. Un remerciement particulier est adressé aux acteurs de la vie locale, à savoir les sociétés sportives et culturelles, la Jeunesse, les entreprises, restaurateurs et commerçants ainsi que toutes les personnes qui s'investissent bénévolement dans les activités de la Commune.

Finalement, le Conseil communal remercie toutes les citoyennes et citoyens de Granges-Paccot pour leur confiance et leur participation à la vie locale et au développement positif de la commune.

Au nom du Conseil communal

René Schneuwly
Syndic



Haut (de gauche à droite) : Alexis Overney, Frank Kirchner, Yves Litandi, Roman Neuhaus, Jean-Louis Barras, Philippe Chassot, Bénédicte Laville
Bas (de gauche à droite) : Nadège Thévoz, René Schneuwly, Barbara Green-Studer



LES COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS DE LA COMMUNE

En 2022, la commune a employé les collaboratrices et collaborateurs suivants :

Accueil extrascolaire :

- Laurie Musy, responsable
- Velma Behmen, adjointe
- Agnesa Catic, intervenante
- Sneha Chardonnens, intervenante
- Susana Fontes Cardoso da Silva, intervenante
- Sibel Heybetli, auxiliaire
- Alma Jazvin, auxiliaire
- Manuela Rodriguez, auxiliaire
- Nermine Shakjiri, intervenante
- Sandrina Tavares, intervenante

Administration :

- Bénédicte Laville, secrétaire communale
- Mélanie Chollet Charrière, administratrice des finances
- Isabelle Delabeye, collaboratrice administrative et secrétaire des écoles
- Sandrine Hermann, réceptionniste
- Nermina Mujkic, collaboratrice administrative
- Gisèle Nicolet, collaboratrice administrative
- Chloé Pipoz, collaboratrice administrative
- Claude Robatel, collaborateur technique
- Laura Robatel, préposée au contrôle des habitants et collaboratrice des finances
- Ammar Mustafic, apprenti

Bibliothèque :

- Pauline Bourguet Castella, responsable
- Silvia Maspoli Genetelli, auxiliaire
- Séverine Meyer-Bisch, auxiliaire
- Marie-Hélène Renz, auxiliaire
- Fakhouri Laya, étudiante

Conciergerie :

- Birgül Aksoy, concierge
- Bruno Clément, concierge
- Gregory Monney, concierge
- Arnaud Pauchard, concierge
- Jeremy Schafer, apprenti agent d'exploitation



Devoirs accompagnés :

- Caroline Nyemeck, responsable

Ecole maternelle :

- Lucia Esposito, responsable
- Audrey Piller, animatrice
- Denovane Zamofing, stagiaire

Ludothèque :

- Nicole Boschung, responsable
- Claudine Perler, auxiliaire
- Aurélia Reis, auxiliaire
- Selin Kalan, étudiante
- Carole Rigolet, étudiante
- Elodie Rigolet, étudiante

Voirie et Pompiers :

- Pascal Bourguet, chef de l'édilité et fontainier communal
- Cyrill Bertschy, collaborateur
- Christophe Neuhaus, collaborateur
- Christophe Waeber, commandant du feu





RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Granges-Paccot est la deuxième commune romande de plus de 1'500 habitants la plus jeune de Suisse, avec une moyenne d'âge de 37,04 ans.

Population :

Estimation de la population résidante permanente, par nationalité		Année de référence
En tout	3 847	2023
Suisses	2 549	2023
Étrangers	1 298	2023
Étrangers (LEtr)	1 240	2023
Demandeurs d'asile	58	2023

Topographie et densité de population :

Altitude centrale, minimale et maximale		
Altitude centrale	615	
Altitude minimale	531	
Altitude maximale	682	
Densité de population (Habitants par km ²)	971	2022

Secteur d'activité économique :

Tous secteurs	287	2020
Secteur primaire	7	2020
Secteur secondaire	47	2020
Secteur tertiaire	233	2020



LE CONSEIL COMMUNAL

René Schneuwly, Syndic

Administration
Relations publiques
Agglomération
Fusions

Jean-Louis Barras, Vice-Syndic

Transports
Communications
Routes et Edilité

Philippe Chassot, Conseiller communal

Finances
Impôts
Industries et commerces

Barbara Green-Studer, Conseillère communale

Santé
Affaires sociales
Petite enfance
AES
Naturalisations

Frank Kirchner, Conseiller communal

Adduction et épuration des eaux
Police du feu
Protection civile

Yves Litandi, Conseiller communal

Formation
Enseignement
Culture
Tourisme

Roman Neuhaus, Conseiller communal

Constructions
Immeubles communaux
Sports
Sociétés locales

Alexis Overney, Conseiller communal

Aménagement
Environnement

Nadège Thévoz, Conseillère communale

Déchets
Police
Forêts
Energie
Agriculture



DÉLÉGATIONS OFFICIELLES

Associations de communes, etc.	Fonction	Représentants
A		
ACOPOL Police intercommunale	Comité de direction Délégués	Nadège Thévoz Jean-Louis Barras Philippe Chassot
ACPC Association des communes de la piscine de Courtepin	Comité de direction Délégué	Yves Litandi Roman Neuhaus
ACSSR Association des communes de La Sonnaz pour le service social régional	Comité de Direction Délégués	Philippe Chassot Barbara Green-Studer Nadège Thévoz
	Commission sociale	Barbara Green-Studer
AELA Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées du Lavapesson	Comité de direction Délégués	Frank Kirchner Jean-Louis Barras Roman Neuhaus Nadège Thévoz
Agglomération de Fribourg (Agglo)	Membre du comité	René Schneuwly
	Membres du conseil :	
	Bureau	Alexis Overney
	CARM	Alexis Overney
	ComFin	Jean-Louis Barras Yves Litandi
	CAME	Marjorie Jaquet
Agriculture, Préposé local à la DIAF	Préposé	Michel Chassot, Formangueires
Agy Expo SA	Conseil d'administration	René Schneuwly
Manifestations Plateau d'Agy	Membre Suppléant	Nadège Thévoz Jean-Louis Barras
ARS Association régionale de la Sarine	Comité de direction Délégués	Alexis Overney René Schneuwly Jean-Louis Barras
Association du Cycle d'Orientation de Sarine Campagne et du Haut-Lac français	Délégués	Philippe Chassot Yves Litandi Barbara Green-Studer



C		
Chanteclair (PAD), Givisiez	Délégués	Barbara Green-Studer Jean-Louis Barras
CEFREN Consortium pour l'alimentation en eau	Délégué Suppléant	Frank Kirchner Roman Neuhaus
Commission du Cimetière	Délégués	Barbara Green-Studer Jean-Louis Barras
Coriolis Infrastructures	Comité de direction Délégués	René Schneuwly Yves Litandi Philippe Chassot

E		
ERAF École régionale alémanique de Fribourg	Comité de Direction Délégués	Frank Kirchner Yves Litandi Roman Neuhaus
	Commission scolaire ERAF	Granges-Paccot est représentée par Givisiez
Fondation Equilibre-Nuithonie	Conseil de fondation	Yves Litandi

F			
Fonderie 13, Société coopérative (FriSon)	Prêt de CHF 30'000 par 5 communes		<i>Selon disponibilité du Conseil</i>
Forêts-Sarine		Déléguée	Nadège Thévoz
Forum Fribourg	Agy Expo SA CoBat Expo Centre SA	Conseil d'administration, membre Commission de bâtisse, membre Conseil d'administration, membre	René Schneuwly Roman Neuhaus Philippe Chassot
Fribourg Tourisme et Région		Délégué	Yves Litandi



M		
Fondation du Manoir	Comité de direction, membre Déléguée	René Schneuwly Barbara Green-Studer

O		
ORCOC Organe communal de conduite	Délégué	Frank Kirchner

P			
Fondation pour la Petite Enfance	Crèche Mille-Pattes	Conseil de Fondation, vice-présidente	Barbara Green-Studer
		Comité de direction, membre	Philippe Chassot

R			
RSS Réseau Santé de la Sarine	<i>Anciennement :</i> ACSMS CODEMS FASDS <i>Home médicalisé de la Sarine</i> SAS	Comité de direction, membre	Philippe Chassot
		Déléguée	Barbara Green-Studer

S		
SOCS Service Officiel des Curatelles de la Sonnaz	Comité de direction, membre Délégué	Barbara Green-Studer Yves Litandi



ASSEMBLÉE COMMUNALE

L'Assemblée communale est composée des citoyens actifs qui ont leur domicile politique à Granges-Paccot. L'assemblée a notamment les attributions principales suivantes :

- Elle adopte les règlements de portée générale.
- Elle exerce les compétences qui lui sont déléguées en vertu de la loi sur les finances communales.
- Elle adopte les statuts d'une association de communes, ainsi que les modifications essentielles de ceux-là ; elle décide de la sortie de la commune de l'association et de la dissolution de celle-ci.
- Elle surveille l'administration de la commune.

L'Assemblée communale a été convoquée à deux reprises, **le 30 mai 2022** ainsi que le **12 décembre 2022**.

Lors de l'Assemblée du 30 mai 2022 les 50 citoyennes et citoyens présents ont :

- Approuvé le procès-verbal de l'Assemblée communale du 13 décembre 2021.
- Approuvé les comptes de fonctionnement et des investissements 2021.
- Accepté un crédit d'étude pour la requalification de la route de Chantemerle.
- Accepté un crédit d'étude pour le réaménagement de la route du Château et mise en zone 30 km/h.

Madame **Christelle Tuncel** a été élue à la commission des naturalisations. Le Conseil communal a félicité Monsieur **Pascal Bourguet**, responsable de la Voirie, a obtenu son brevet de fontainier.

Lors de l'Assemblée du 12 décembre 2022, les 55 citoyennes et citoyens présents ont :

- Approuvé le procès-verbal de l'Assemblée communale du 30 mai 2022.
- Refusé la révision des statuts du Réseau Santé Sarine.
- Approuvé le budget de résultats 2023.
- Approuvé le budget des investissements 2023.
- Pris acte de la planification financière.
- Accepté le crédit d'investissement pour la requalification de trois sentiers piétonniers.
- Accepté le crédit d'investissement pour le renouvellement du parc informatique des écoles.
- Accepté le crédit d'investissement pour le réaménagement des locaux de l'Administration communale.
- Accepté le crédit pour l'entretien et la réparation du CAD.
- Accepté le renouvellement du mandat de révision à la société PKF Fiduciaire SA à Fribourg.

Monsieur **Thierry Jungo** a été élu à la commission d'aménagement. De plus, **Jean-Louis Barras** annonce des perturbations de la circulation en raison des travaux de mise en séparatif sur la route de la Chenevière dès 2023.



ACTIVITÉS DES COMMISSIONS

Commission financière :

La Commission financière est un organe dont l'ensemble des membres est élu par l'Assemblée communale. Elle est totalement indépendante du Conseil communal et n'a aucun rôle politique ni pouvoir décisionnel.

Elle est chargée d'examiner le budget de la Commune ainsi que les investissements prévus et les mises à jour du plan financier. En outre, elle prend position sur le rapport de l'organe de révision à l'intention de l'Assemblée communale. Elle fournit alors un préavis à l'Assemblée communale afin que celle-ci puisse débattre et décider en toute connaissance de cause. Finalement, elle examine les propositions de modification des taux d'impôts et les règlements communaux impliquant des taxes et redevances.

La commission financière a siégé 1 fois durant l'année 2022.

Membres :

- Michel Thierrin, président
- Dominique Romanens, secrétaire
- Benjamin Laville, membre
- Alexandre Rigolet, membre
- Line Thalmann, membre

Commission des naturalisations :

La commune de Granges-Paccot dispose d'une Commission des naturalisations dont la tâche principale est d'entendre les candidats à la naturalisation sur leurs motivations à obtenir le droit de cité communal, leur parcours de vie, leurs habitudes et leur connaissance du tissu social et culturel de la Commune et du Canton.

Sur la base de ces auditions, la Commission rend un préavis à l'attention du Conseil communal quant au degré d'intégration.

La Commission des naturalisations a siégé 4 fois au cours de l'année 2022.

Membres :

- Barbara Green-Studer, présidente
- Philippe Chassot, délégué du Conseil communal
- Isabelle Delabeye, secrétaire
- Chloé Pipoz, secrétaire
- Bruno Egger, membre
- Romain Gendre, membre
- Christine Schneuwly, membre
- Christelle Tuncel, membre



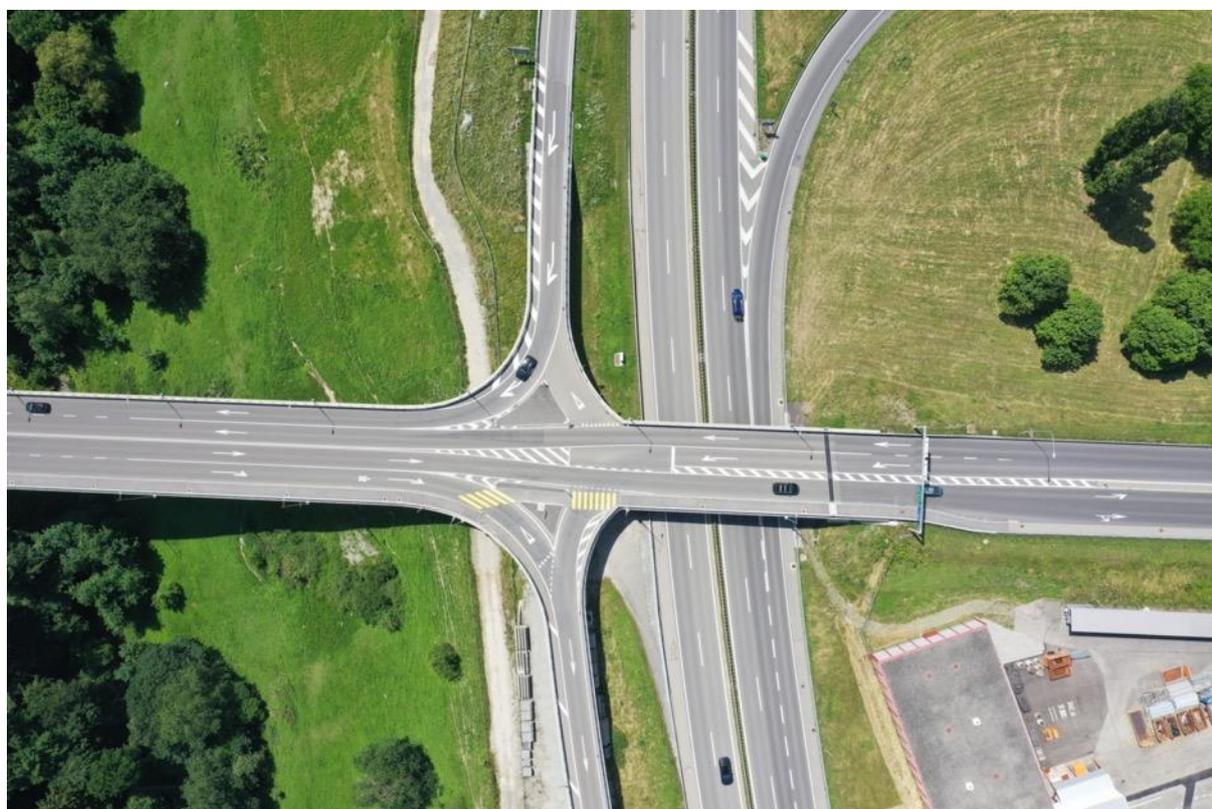
Commission d'aménagement :

Composée de 9 membres, cette commission examine les projets d'aménagement du territoire et urbanistiques, en particulier liés au PAL ainsi que les PAD, et émet un préavis à l'intention du Conseil communal.

La Commission d'aménagement n'a pas siégé durant l'année 2022.

Membres :

- Alexis Overney, président
- Nadège Thévoz, déléguée du Conseil communal
- Roman Neuhaus, délégué du Conseil communal
- Claude Robatel, secrétaire
- Thierry Berset, membre
- Catherine Emmenegger, membre
- Ludovic Guignet, membre
- Marjorie Jaquet, membre
- Thierry Jungo, membre
- Timothée RoCHAT, membre
- Maria Pedrozo Salomon, membre





Commune de
Granges-Paccot

Commission énergie :

La question des ressources énergétiques prend de plus en plus d'importance pour l'avenir et le principal défi consiste à diminuer la dépendance aux sources d'énergie non-renouvelables, telles que le nucléaire et le pétrole, tout en préservant au mieux notre économie et notre confort de vie. Pour ce faire, la commune de Granges-Paccot, désireuse d'adopter une attitude responsable pour le futur, est dotée d'une Commission de l'énergie.

Actuellement la part d'énergie nucléaire représente 40% de notre consommation en Suisse. Les énergies renouvelables ou alternatives quant à elles, ne peuvent pas subvenir aux besoins en énergie à elles seules sans diminuer certains « gaspillages » en modifiant nos habitudes de consommation au quotidien. Cela s'applique également pour toutes les activités de la Commune.

La Commission de l'énergie a siégé 5 fois durant l'année 2022.

La commune de Granges-Paccot a obtenu le label « **Cité de l'énergie** » en 2014. Il a été renouvelé en 2018 et en 2022.

Membres :

- Nadège Thévoz, présidente
- Alexis Overney, délégué du Conseil communal
- Roman Neuhaus, délégué du Conseil communal
- Frank Kirchner, délégué du Conseil communal
- Claude Robatel, secrétaire
- Julien Egger, membre et délégué à l'énergie
- Jean-Bernard Michel, membre et délégué à l'énergie
- Fabienne Neuhaus, membre
- Robert Perler, membre



Granges-Paccot
commune exemplaire



Commune de
Granges-Paccot

Commission de construction :

La Commission des constructions et du feu effectue des inspections de bâtiments et veille au respect des normes des constructions sur le territoire communal.

Membres :

- Roman Neuhaus, président
- Jacques Ayer, membre
- Jean-Louis Barras, délégué du Conseil communal
- Pascal Bourguet, membre
- Franck Kirchner, délégué du Conseil communal
- Alain Kolly, membre
- Claude Robatel, secrétaire
- Christophe Waeber, membre





RAPPORT D'ACTIVITÉS PAR DICASTÈRE

ADDUCTION ET ÉPURATION DES EAUX, POLICE DU FEU, PROTECTION CIVILE

Conseiller en charge du dicastère :
Frank Kirchner

Eau :

Suite à l'octroi des crédits d'investissement décidé par les Assemblées communales des 14.12.2020 et 13.12.2021, les travaux ont pu commencer afin de mettre en séparatif les quartiers au nord-ouest de l'autoroute ainsi que le remplacement de vieilles conduites en Eternit par de nouvelles conduites en fonte pour l'eau potable. Les travaux ont débuté au mois de février 2022 et vont durer jusqu'en 2024.

Après l'octroi du crédit d'investissement décidé par l'Assemblée communale du 13.12.2021, un nouveau collecteur pour l'évacuation des eaux usées a été installé dans le secteur du Lavapesson.

Feu :

L'Assemblée communale du 12.12.2022 a refusé la modification des statuts du « Réseau Santé de la Sarine » telle que présentée. En effet, ces modifications induisent la suppression de notre corps de sapeurs-pompiers et la désaffectation de la caserne en raison de la réorganisation de l'ensemble des corps de sapeurs-pompiers dans le canton de Fribourg.

Malgré le refus de l'Assemblée communale, la LDIS mise en œuvre au 1^{er} janvier 2023, de sorte que la nouvelle organisation est effective. Le Bataillon Sarine est désormais chargée de la défense incendie sur le territoire communal.

Protection civile :

Suite à une demande de l'État de Fribourg, nous avons commencé la planification d'un point de rencontre d'urgence et avons formé un état-major pour traiter de ce sujet.



TRANSPORTS ET COMMUNICATION, ROUTE ET ÉDILITÉ

Conseiller en charge du dicastère :

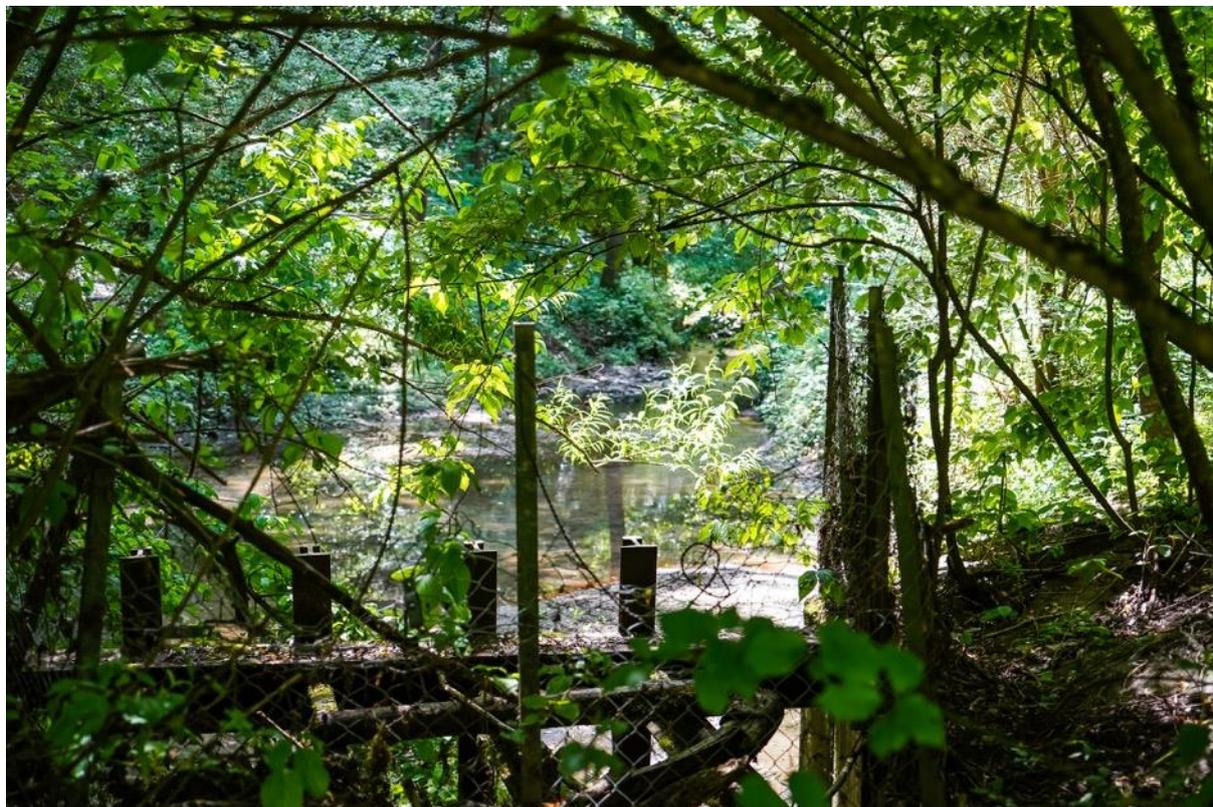
Jean-Louis Barras, Vice-Syndic

En 2022, la Commune a mis à l'enquête la mise en zone 30 km/h à la route du Château ainsi que des aménagements de mobilité douce. La réalisation de ces travaux a commencé en automne 2022 par la pose d'une nouvelle borne et la réaffectation de la ligne de bus no 1 par l'arrêt du Cimetière et la route du Château.

Au printemps 2023, un tapis de goudron phono-absorbant ainsi que des mesures de mobilité douce seront réalisées. Ces travaux sont subventionnés par l'Agglomération de Fribourg (Agglo).

Au niveau des sentiers pédestres, une étude réalisée dans le courant de l'année 2022 a permis d'identifier des mesures à apporter sur les sentiers de Chantemerle, Firmin Jaquet et du Lavapesson afin de rendre ces parcours naturels et conviviaux. Ces travaux seront réalisés dans le courant de l'année 2023 et subventionnés par l'Agglo.

Les études pour la réalisation de la TransAgglo et pour le franchissement du viaduc de Grandfey se poursuivent.





FORMATION ET ENSEIGNEMENT, CULTURE, TOURISME

Conseiller en charge du dicastère :

Yves Litandi

Culture :

L'année 2022 a été riche en événements et nouveautés sur le plan culturel. En effet, la première édition de la « **Fête du village** » en septembre a été l'occasion pour la population de se rencontrer à la rentrée. Malgré un temps maussade, les participants ont pu profiter des animations et concerts proposés dans une ambiance chaleureuse. Une nouvelle édition aura lieu le samedi 9 septembre 2023.

Le marché de l'Avent, quant à lui, a commencé sa mue afin de devenir une vraie fête villageoise plutôt qu'uniquement un marché artisanal commercial. De nombreuses animations, ateliers, spectacles et concerts ont été proposés en plus du marché d'une vingtaine d'artisans de la région. Cette année, la « **Fête de l'Avent** » se tiendra le samedi 25 novembre 2023.

Le Conseil communal est régulièrement sollicité par des associations, organisations ou sociétés locales. Il a toujours à cœur d'étudier les demandes avec un esprit constructif et une approche personnalisée pour chaque type d'activités. A travers l'Agglomération de Fribourg, la Commune de Granges-Paccot apporte son soutien à des structures culturelles et sociales dans lesquelles enfants et adultes participent activement.

Des soutiens ont été accordés pour les institutions et événements suivants :

- Décors pour la troupe de théâtre Ranc'Art
- Palmarès conservatoire
- Palmarès HEMU
- La Landwehr
- Association « Jeune musique »

Une **commission culturelle est en cours de création** afin de soutenir le Conseil communal dans l'accompagnement et l'optimisation de la vie culturelle dans la Commune.

Ludothèque et bibliothèque :

Dans le cadre du réaménagement des locaux administratifs, les services de la ludothèque et bibliothèque continueront d'offrir un service culturel aux jeunes et enfants à travers des ateliers et des activités. La chasse aux œufs, "Né pour lire" et la mise à disposition des livres et des jeux sont très appréciés par la population.

Pour cette année, un projet de « boîte à livres » sera mis à disposition du public afin de proposer une alternative supplémentaire pour la découverte et l'échange de livres et d'ouvrages.



Formation et enseignement :

Devoirs accompagnés

Mis sur pied durant les années de pandémie COVID-19, un service de devoirs accompagnés est offert aux élèves de l'école primaire (3H-8H) trois fois par semaine dans les bâtiments scolaires, après les heures d'école. Ce projet a pu voir le jour grâce au travail et l'engouement du Conseil des Parents et du corps enseignant. En 2022, le Conseil communal a engagé une personne responsable qui a pour principale tâche de consolider ce service grâce à des outils de gestion permettant un service plus efficient dès la rentrée 2023.

Camps et journées de ski

Les élèves de 7H et de 8H ont eu la chance de participer au camp d'hiver à Villars-sur-Ollon durant une semaine, encadrés par des moniteurs bénévoles.

Pour la première fois en 2022, les élèves de 6H ont pu profiter de deux jours de ski à La Berra. Cette expérience s'est déroulée avec succès et le Conseil communal se réjouit de renouveler cette expérience dans le futur.

Spectacle de Noël

Le spectacle de Noël a eu lieu en 2022. Les enfants, par leurs chants et spectacles, offrent beaucoup de joie aux Aînés de la commune lors du repas organisé en leur honneur.

Renouvellement du parc informatique

Grâce à l'acceptation d'un crédit d'investissement de 200'000 CHF et au renouvellement du parc informatique qui était devenu obsolète, les élèves peuvent bénéficier d'infrastructures modernes qui leur permet un apprentissage scolaire adapté aux besoins d'aujourd'hui et de demain.



AFFAIRES SOCIALES, SANTE, JEUNESSE ET AÎNÉS

Conseillère en charge du dicastère :

Barbara Green-Studer

« Il faut tout un village pour élever un enfant. »

« Ce proverbe africain nous rappelle l'interconnexion des habitants d'une commune. Quoique qu'elle ne puisse ni énumérer, ni répertorier tous les gestes bénévoles, la commune de Granges-Paccot aimerait exprimer sa reconnaissance envers toutes celles et ceux qui donnent de leur temps pour aider, accompagner ou soutenir un proche ou un voisin et de ce fait contribuent au bien-être et au tissu social. »

Petite Enfance et Accueil Extra-Scolaire :

La maternelle « **Pain d'épices** » compte une trentaine d'enfants inscrits. Deux collaboratrices et un stagiaire y accueillent 12 à 13 enfants, âgés de 2 à 4 ans, chaque jour.

La crèche « **Milles Pattes** » peut accueillir jusqu'à 37 enfants par jour. En 2022, elle a accueilli 107 enfants par semaine et son taux d'occupation est de près de 95%. 24 enfants sont placés dans des crèches externes à la Commune.

En 2022, 35 familles ont utilisé les services de **Famiya**, l'association d'accueil familial de jour de la Sarine, soutenue financièrement par la Commune. 49 enfants ont été confiés aux accueillantes, dont 51% en âge préscolaire.

Durant l'année, l'association a offert l'équivalent de 10 places d'accueil pour la Commune. Sur les 132 accueillantes salariées de l'association, 7 sont domiciliées à Granges-Paccot.

L'Office Familial offre des consultations de puériculture deux fois par semaine à Granges-Paccot et tous les jours de la semaine à son siège de Fribourg.

Dentiste scolaire

11 enfants ont bénéficié de subventions pour les soins dentaires et orthodontiques en 2022.

L'Accueil Extra-Scolaire (AES) est réparti sur deux sites dans les bâtiments scolaires de Chantemerle et de Chavully. Avec une capacité de 84 places, l'AES accueille quelque 140 enfants au total, dont une vingtaine de la Sonnaz. Les enfants sont encadrés par 9 collaboratrices.



Commune de
Granges-Paccot

Santé et Social :

Transports

Les chauffeurs bénévoles de la Croix-Rouge ont effectué 1219 courses pour les habitants de notre Commune. A noter que « Le Passe-partout » offre également ses services à nos concitoyens mais ne tiennent pas de statistique par commune.

Le « Service Social Régional de la Sonnaz » (SSR) comprend les communes de Belfaux, Corminboeuf, Givisiez, Granges-Paccot, Grolley et La Sonnaz. En se basant sur le bassin de population (16'394 personnes en 2021) et le nombre de bénéficiaires, le SSR de la Sonnaz est le cinquième plus grand au niveau cantonal. Selon l'Office fédéral des statistiques, en 2021, le taux d'aide sociale s'élevait à 3.1 %. Dans le canton de Fribourg, en 2021, 2,41% des personnes résidentes permanentes dans le canton ont bénéficié d'une aide matérielle. Ce taux est inférieur pour les communes du SSR de La Sonnaz.

Soins à domicile

38 personnes ont été suivies et ont bénéficié de soins à domicile.

Repas à domicile

Les cinq livreurs bénévoles du Manoir livrent entre 5 et 12 repas du lundi au samedi.

Dons

La commune de Granges-Paccot a soutenu 28 organisations locales ou régionales d'entraide pour un montant total de CHF 10'380.00





Aînés

Dans le courant de l'année 2022, deux sorties ont été organisées pour les Aînés de la Commune. Un total de 122 personnes a participé à ces sorties.

La « Journée des Aînés » a été organisée par la Commune et a accueilli les Aînés de Givisiez. Lors de cette journée, la centaine de participants a notamment pu apprécier un concert de Carol Rich. Le traditionnel repas de Noël suivi du spectacle de Noël a attiré plus de 130 personnes.

Les rencontres mensuelles de jeu de cartes sont régulièrement fréquentées par une quinzaine de personnes.

En 2022, 4 jubilaires ont reçu la visite des représentants de la Commune. Silvia Degex visite les personnes de 75 ans et plus lors de leur anniversaire. Le Syndic et la Conseillère en charge du dicastère remettent personnellement un cadeau aux personnes fêtant leur 90^{ème} anniversaire.

Loi « Senior+ »

En janvier 2022, la Commune a envoyé un sondage aux citoyennes et citoyens de plus de 60 ans. Sur les quelque 600 envois, près d'un tiers des sondés ont répondu. Le sondage portait sur les besoins et attentes des Aînés afin de mieux comprendre et orienter les mesures. La Commune a ensuite organisé un « World Café » (discussion participative) avec le concours de Pro-Senectute, auquel 25 personnes ont participé. Un premier groupe de travail s'est penché sur la question de la loi « Senior+ » (LSen+) avant la mise en place d'une Commission au début de l'année 2023.

Naturalisations :

En 2022, la Commission des naturalisations a auditionné 11 candidats à la naturalisation. La Commune a accordé le droit de cité communal à 6 nouveaux citoyens en 2022.



DÉCHETS, POLICE, FORÊTS, ENERGIE, AGRICULTURE

Conseillère en charge du dicastère :

Nadège Thévoz

Manifestations

Le Conseil communal s'est investi pour permettre l'organisation des différentes manifestations annuelles qui rythment la vie sociale de Granges-Paccot, à savoir :

- Fête du 1^{er} août organisé par l'Amicale des pompiers
- « Fête du village » du 3 septembre
- « Fête de l'Avent » du 26 novembre
- Le « Noël des aînés » du 18 décembre

Le Conseil communal est également appelé à donner son préavis s'agissant des manifestations organisées à Forum Fribourg. Le cumul des manifestations sur le Plateau d'Agy et l'encadrement des matchs du HC Fribourg-Gottéron nécessitent un important travail d'organisation, de planification.

Déchetterie

Les infrastructures de la déchetterie ont été améliorées. En effet, un couvert a été installé pour protéger les appareils électriques et un bureau pour l'accueil et l'administration a été aménagé.

Energie

En 2022, la Commune s'est engagée en faveur de l'énergie, notamment par :

- La re-certification du label « Cité de l'énergie ».
- La mise à jour du plan d'action en matière d'énergie de la Commune.
- L'augmentation du budget dédié aux subventions communales en matière d'énergie, amélioration thermique, pompe à chaleur, mobilité douce, etc.



Forêt

Afin d'augmenter l'attractivité de la Commune en termes d'activités extérieures, des mesures d'aménagement de chemins et sentiers ont été planifiées et partiellement mises en œuvre :

- Planification et mise en route d'un réseau VTT en partenariat avec d'autres communes et Forêts-Sarine.
- Planification de la remise en état des trois sentiers pédestres de la Commune.

Places de jeux

La place de jeux de Chantemerle ayant été provisoirement condamnée en raison des travaux de mise en séparatif, l'occasion s'est présentée de renouveler les installations. La nouvelle place de jeux devrait être opérationnelle dès le mois de juin 2023.

AcoPoL

Grâce à une présence renforcée de la police locale, des enquêtes et des amendes infligées, la quantité de déchets illicites a fortement baissé.





AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

Conseiller en charge du dicastère :

Alexis Overney

Révision générale du plan d'aménagement local

Le plan d'aménagement local (PAL) de la Commune est en phase de révision générale depuis l'année 2008.

Des premières mises à l'enquête de la révision générale ont été publiées dans la Feuille officielle des 7 juin 2013, 27 décembre 2013 et 4 juillet 2014. Le Conseil communal a adopté la révision générale du PAL les 26 août 2014 et 7 juillet 2015. Dans une première décision rendue le 6 juillet 2016, la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC, aujourd'hui Direction des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement, DIME) a refusé d'approuver un certain nombre de mesures.

Le 31 août 2018, le Conseil communal a mis à l'enquête publique une nouvelle mouture du projet de révision. Dans sa décision du 23 janvier 2021, la DIME a approuvé partiellement l'adaptation du PAL de la commune. Parmi les modifications qui n'étaient pas approuvées, figurait la réglementation relative au Plateau d'Agy.

Le Conseil communal a immédiatement remis l'ouvrage sur le métier et a procédé à une nouvelle mise à l'enquête dans la Feuille officielle du 13 mai 2022. Six oppositions ont été déposées contre ce projet.

Durant l'année 2022, le Conseil communal a tenu des séances de conciliation avec l'ensemble des opposants. Il a cherché, avec eux, les moyens de trouver des solutions qui permettraient une levée de ces oppositions. Il est sur le point de parvenir à un règlement concernant la grande majorité d'entre eux.

Autres dossiers d'aménagement

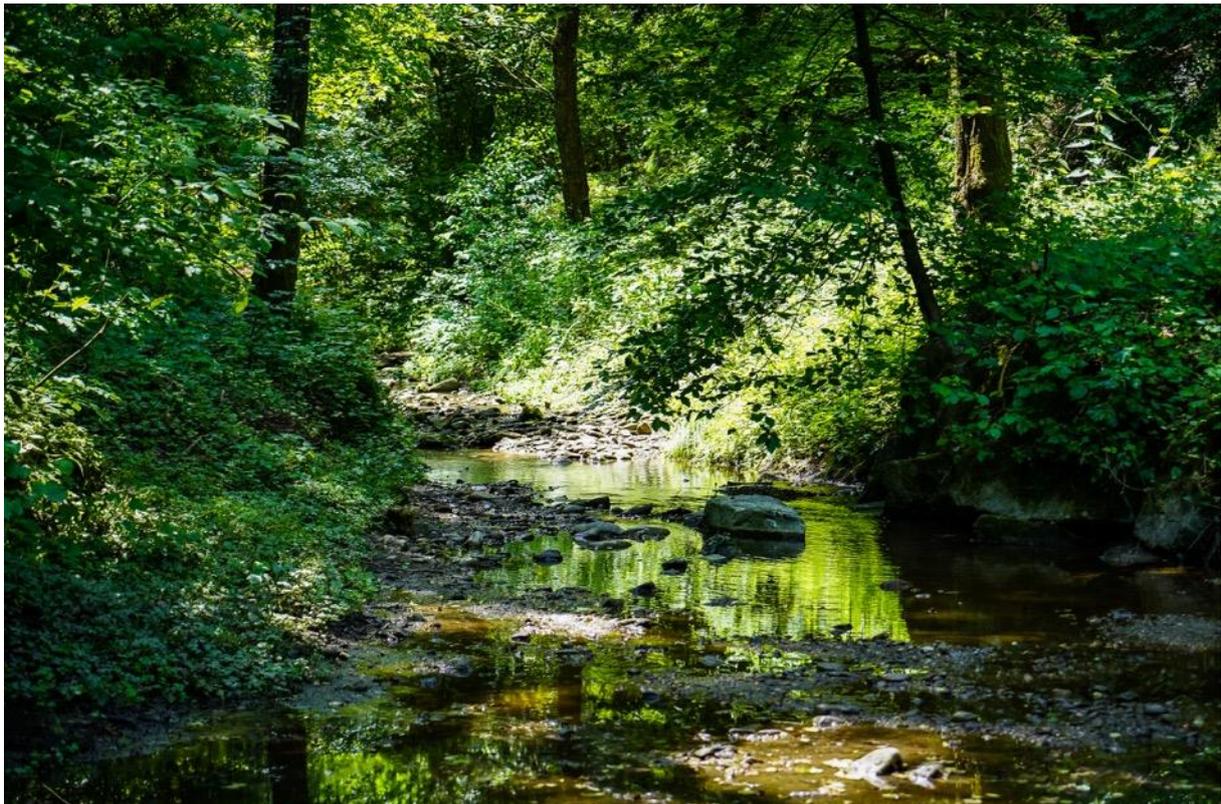
Le Conseil communal a également traité des oppositions à des plans d'aménagement de détail (PAD).



Environnement

Le 13 décembre 2022, le Conseil communal a été saisi d'une lettre d'information de la DIME en relation avec les espaces réservés aux eaux. Ces espaces consistent dans des corridors bordant les cours d'eau et les étendues d'eau, visant à garantir la protection contre les crues, à prévenir les atteintes nuisibles aux eaux, à créer des espaces naturels et à offrir des lieux de détente. Ils sont soumis à des restrictions de construction et d'exploitation prévues par le droit fédéral et par le droit cantonal.

Dès lors que cette question touche la commune (parcours du Lavapesson), le Conseil communal s'est saisi du problème avec l'aide de mandataires spécialisés.





Commune de
Granges-Paccot

CONSTRUCTIONS, IMMEUBLES COMMUNAUX, SPORTS, SOCIÉTÉS LOCALES

Conseiller en charge du dicastère :
Roman Neuhaus

Bâtiments

La buvette du terrain de football a été rénovée, de même que les vestiaires de centre sportif de Chantemerle.

Constructions

Depuis 2019, toutes les demandes de permis de construire se font via la plateforme FRIAC. Différentes demandes sont également traitées, sans demande de permis, via la plateforme FRIAC, à l'instar de la pose de panneaux solaire.

Sports et sociétés locales

De nombreuses sociétés locales sont implantées sur le territoire de Granges-Paccot :

- FC Granges-Paccot
- Amicale des patoisants « Intrè No »
- Amicale des sapeurs-pompiers
- Badminton Club
- Chœur mixte de Givisiez/Granges-Paccot
- Compagnie de théâtre du Ranc'Art
- Groupement des Aînés
- Gymnastique des Dames
- Jeunesse
- Quadrille du Pays de Fribourg

En 2022, le FC Granges-Paccot a fêté son 50^{ème} anniversaire lors d'un week-end mémorable qui a vu s'associer diverses sociétés locales pour permettre ce succès. A noter que les écoles ont réalisé de belles décorations pour la place de fête.





FINANCES ET IMPÔTS, INDUSTRIES ET COMMERCES

Conseiller en charge du dicastère :
Philippe Chassot

Mise en œuvre du nouveau modèle comptable harmonisé «MCH2»

Les règles régissant les finances communales étaient jusqu'au 31 décembre 2020 contenues dans la Loi sur les communes (LCo) et dans son Règlement d'exécution (RELCo).

Dès le 1er janvier 2021, ces règles sont dictées par la nouvelle Loi cantonale du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo) ainsi que l'Ordonnance du 14 octobre 2019 y relative (OFCo) qui mettent en œuvre la réforme du « Modèle Comptable Harmonisé 2 », appelé communément MCH2.

En raison de la situation sanitaire, le Conseil d'État a donné la possibilité aux communes de reporter d'une année la mise en application du nouveau modèle MCH2. Le Conseil communal avait décidé d'user de cette possibilité et de mettre en œuvre MCH2 au 1er janvier 2022.

MCH2 remplace le modèle MCH1 appliqué dans le canton de Fribourg depuis 1982. Ce nouveau modèle comptable a été développé par le Groupe d'étude pour les finances cantonales. Il a été adopté en janvier 2008 déjà par la Conférence des directrices et des directeurs cantonaux des finances.

Il comprend 21 recommandations ayant pour buts :

- ◆ La définition de nouvelles règles de présentation des états financiers.
- ◆ L'harmonisation des comptabilités publiques : Confédération, cantons, communes.
- ◆ La présentation des comptes de manière plus transparente et plus proche de la réalité économique.

La mise en œuvre des nouvelles règles MCH2 apporte notamment des modifications sur les points suivants :

- ◆ Équilibre du budget et des comptes :
 - Abandon des dispositions qui ordonnaient d'augmenter le taux d'imposition si le déficit du compte de résultats était supérieur à 5 % des revenus nets.
 - Ces dispositions sont remplacées par une règle qui admet un déficit si celui-ci est couvert par les fonds propres.
- ◆ Terminologie différente des libellés des chapitres et des comptes.
- ◆ Suppression des amortissements extraordinaires :
 - L'ensemble des investissements du patrimoine administratif inscrit à l'actif du bilan est amorti selon la durée de vie des objets.
- ◆ Présentation de nouveaux documents financiers.



Les principaux éléments de cette importante réforme comptable sont les suivants :

Loi sur les finances communales – LFCo

Cette nouvelle loi cantonale, entrée en vigueur le 1er janvier 2021 et spécifique aux finances communales, reprend, précise et complète les dispositions liées aux finances communales qui étaient contenues auparavant dans la Loi sur les communes (LCo).

Ordonnance sur les finances communales – OFCo

Cette ordonnance, établie par le Conseil d'État, est également entrée en vigueur le 1er janvier 2021. Elle fixe les modalités d'application de la LFCo et remplace les dispositions y relatives qui figuraient jusqu'alors dans le Règlement d'exécution de la Loi sur les communes (RELCo).

Règlement communal des finances – Rfin

Ce règlement a été adopté par l'Assemblée communale du 13 décembre 2021. Il comprend notamment la limite d'activation des investissements, les compétences financières accordées au Conseil communal s'agissant des dépenses nouvelles et liées, des crédits additionnels et supplémentaires en cas de dépassement des montants budgétés ou pour effectuer une opération immobilière.

Nouveau plan comptable

Un nouveau plan comptable a été entièrement créé pour répondre aux nouvelles normes. D'autre part, certains comptes de l'ancien plan comptable ne se retrouvent plus dans les mêmes chapitres avec le nouveau plan comptable, ce qui ne permet plus de comparer les comptes MCH2 avec ceux établis selon l'ancien modèle comptable.

Réévaluation du patrimoine administratif

Le patrimoine administratif est l'ensemble des biens indispensables au bon fonctionnement d'une commune, soit par exemple l'école, l'administration ou les routes.

Les travaux de réévaluation ont consisté à reprendre l'intégralité des investissements réalisés durant les 20 dernières années et imputer sur chacun d'eux l'amortissement avec les règles MCH2.

Une partie significative de ces investissements avaient été entièrement amortis et figuraient pour 1 franc au bilan. Suite à la réévaluation, certains biens figurent à nouveau au bilan et le solde comptable sera amorti progressivement durant les prochaines années selon la durée de vie de l'objet en question.

Le montant total de cette réévaluation de Fr. **4'727'107** (augmentation de la valeur au bilan) représente la réserve de réévaluation du patrimoine administratif. Cette réserve sera dissoute à raison de 20 % par an pendant les cinq prochaines années pour couvrir partiellement les amortissements des biens qui ont été réévalués.

Le total des amortissements liés aux biens réévalués est de CHF **1'052'605** en 2022.

Les réserves de réévaluation sur les investissements liés aux chapitres bénéficiant d'un financement spécial (eau / épuration) font l'objet d'un traitement particulier.



Réévaluation du patrimoine financier

Le patrimoine financier est l'ensemble des biens non indispensables au bon fonctionnement d'une commune, dans le cas de notre commune la propriété de La Chassotte (pour moitié avec la commune de Givisiez) et le module de Chantemerle 64.

Ces biens ont été réévalués sur la base d'une expertise neutre (La Chassotte) ou en capitalisant le revenu locatif (module Chantemerle 64).

Il est prévu de réévaluer régulièrement la valeur vénale de ces biens et d'adapter leur valeur au bilan.

Le montant total de cette réévaluation (augmentation de la valeur au bilan de Fr. **16'599'808**) a été portée en augmentation des fonds propres de la Commune. Ce montant n'impacte toutefois pas le compte de résultats puisqu'il est prélevé dans la réserve de réévaluation.





Comptes de résultats

Les comptes de résultats 2022 (anciennement : comptes de fonctionnement) sont les premiers qui sont bouclés selon les nouvelles règles MCH2. De nombreux comptes ont été, avec le nouveau plan comptable MCH2, déplacés dans d'autres chapitres ou même répartis dans plusieurs chapitres. Il n'est ainsi quasiment plus possible de comparer les comptes avec ceux des années précédentes. Dès lors, les comptes de résultats 2022 sont comparés avec le budget 2022.

Les comptes de résultats 2022 bouclent avec un découvert de CHF 998'434 alors que le budget prévoyait un découvert de CHF 48'772. La différence entre le budget et les comptes s'élève à CHF 949'662.

Malgré le déficit qui était projeté, il s'agit d'un mauvais résultat qui s'explique notamment par :

- ◆ Imputation forfaitaire impôt bénéfice personnes morales : + CHF 3'092'796
- ◆ Impôt sur les gains immobiliers : - CHF 213'151
- ◆ Impôt sur les mutations immobilières : - CHF 223'879

Les écarts par service se présentent comme suit :

Services	Résultat 2022	Budget 2022	Différence (CHF)
Formation	5 672 379	6 019 803	347 424
Culture, sports & loisirs	536 661	549 230	12 569
Santé	1 583 783	1 601 229	17 445
Prévoyance sociale	2 432 506	2 575 769	143 263
Trafic et télécommunications	1 544 769	1 588 761	43 992
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	346 326	352 048	5 722
Économie publique	47 139	86 674	39 535
Finances et impôts	-12 867 390	-14 573 948	-1 706 558
TOTAL	998 434	48 772	-949 662

Comptes des investissements

Les comptes des investissements 2022 présentent un montant net de dépenses de CHF 1'448'190.



Investissements clôturés en 2022

Crédit d'investissement	Crédit voté	Crédit utilisé		
Remplacement conduite EP - Chemin de la Madeleine	121 000	147 999		
./. Taxes de raccordement		-35 059		
Canalisations eaux claires - Chemin de la Croix	65 000	61 683		
Investissement en cours (crédits reportés sur 2023)				
Crédit d'investissement	Crédit voté	Crédit utilisé (>2021)	Crédit utilisé (en 2022)	Crédit reporté
Vestiaires complexe sportif Chantemerle	390 000	-20 282	-74 428	295 290
Transaggio - Pont de Grandfey - Participation concours	130 000	-23 833		106 167
Route de Chantemerle - Requalification – Étude	100 000		-6 841	93 159
Route du Château - Zone 30	162 000		-16 296	145 704
Route du Château - Contribution investissement AGGLO	-81 000			-81 000
Mise en séparatif Chenevière-Faye	6 649 000	-225 480	-1 602 490	4 821 030
Assainissement - Chamblieux Etape 6	570 000	-364 923		205 077
EU - Lavapesson - Etape 1	105 000		-105 355	-355
Déchetterie communale	1 430 000	-1 452 119	-31 446	-53 565
Participation Givisiez	-700 000	331 105	401 203	32 308
Révision générale du PAL	460 000	-459 083	0	917
Participation aux frais d'étude couverture Chamblieux – Bertigny	235 000	-61 487	-51 138	122 375
CAD - Climatisation et PAC	140 000	-151 799	-11 131	-22 930
CAD - Subvention SdE extension	-20 000		20 800	800